

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2009

L'an deux mil neuf, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur André BLANCHARD, Maire.

- Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves, MONTIGNÉ Claude, BESSIN Pascal, BARBY Éric, GLORY Georges, MASSON Jean-Paul, BEDEL Didier, REGEARD Loïc ; Mmes ROZE Marie-Paule, HOUIT Yolande, NIVOL Nadine, GASCOIN Laurence et GRIMBELLE Hélène.
- Absents excusés : M. RUELLAN Jean-Claude (a donné procuration à M. Jean-Yves DESHAYES), M. LEFEUVRE André (a donné procuration à M. Claude MONTIGNÉ), M. de LORGERIL Olivier (a donné procuration à M. André BLANCHARD), M. SAUVEUR Patrice (a donné procuration à Mme Hélène GRIMBELLE), M. CROQUISON Sébastien.

Un scrutin a eu lieu ; M. Éric BARBY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2009

Monsieur André BLANCHARD soumet au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 4 juin 2009. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

N°54-2009 DEMANDE EXONÉRATION TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT

M. BLANCHARD, Maire, fait part au Conseil Municipal du courrier de SA HLM La Rance, portant sur une demande d'exonération de la Taxe Locale d'Équipement, appliquée aux six logements sociaux, situés au lotissement de la « Champagne du Moulin à Vent ».

Vu la convention du 16 janvier 2007 et notamment l'article 6,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la demande d'exonération de la Taxe Locale d'Équipement sollicitée par SA HLM LA RANCE pour les 6 pavillons locatifs sociaux situés au lotissement de la Champagne du Moulin à Vent.
- Les permis de construire concernés sont les suivants :
 - **PC 035 226 08 S 0006**
 - **PC 035 226 08 S 0007**
 - **PC 035 226 08 S 0008**
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux services fiscaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

N°55-2009 RÉFECTION DES TROTTOIRS – RUE DE LA LIBÉRATION

M. BLANCHARD, Maire, précise au Conseil Municipal que les trottoirs situés rue de la Libération sont particulièrement dégradés.

La société ALLEZ et Cie propose le devis suivant :

- devis de réfection bi-couche : 1 185 € HT soit 1 417.26 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de la société ALLEZ et Cie pour les travaux de réfection bi-couche des trottoirs situés rue de la Libération et ce pour un montant HT de 1 185 €. Cette dépense sera imputée en section d'investissement - budget communal 2009 à l'article 2315-067 « voirie urbaine ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

N°56-2009 TRAVAUX AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE ADAPTÉE

M. BLANCHARD, Maire, rappelle au Conseil Municipal la délibération n°46-2009 du 4 juin 2009 portant sur le lancement de la procédure des travaux d'amélioration de sécurité au sein de l'agglomération.

Le dépôt des offres était fixé vendredi 26 juin dernier à 12 heures (consultation concernant deux lots à marchés séparés à savoir le lot n°1 pour la voirie et le lot n°2 pour la signalisation).

Réunie en séance du 26 juin 2009 à 16 heures, la commission d'appel d'offres a étudié les 8 offres déclarées recevables.

Compte tenu des mémoires techniques, des délais et du prix des prestations, M. le Maire propose de retenir :

- **Lot n°1** : l'entreprise SRTP de Chantepie pour un montant HT de 57 575 € soit 68 859.70 € TTC
- **Lot n°2** : l'entreprise SIGNATURE de Cesson Sévigné pour 23 897.81 € HT soit 28 581.78 € TTC

L'estimation des travaux était fixée à 84 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** les propositions suivantes pour les travaux d'amélioration de sécurité au sein de l'agglomération :
 - **Lot n°1** : l'entreprise SRTP de Chantepie pour un montant de 57 575 € HT soit 68 859.70 € TTC
 - **Lot n°2** : l'entreprise SIGNATURE de Cesson Sévigné pour un montant de 23 897.81 € HT soit 28 581.78 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

N°57-2009 TRAVAUX AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIÈRE

M. BLANCHARD, Maire, informe l'Assemblée que l'opération d'aménagement de sécurité au sein de l'agglomération a été retenue au titre des amendes de police. Le montant proposé est de 10 700 €. Les services de la Préfecture demandent au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** la somme proposée au titre des amendes de police pour un montant de 10 700 € dans le cadre des travaux de sécurité de l'agglomération.
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux correspondant dans les meilleurs délais (début du chantier fixé en septembre prochain).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Signalisation dans les villages : présentation de 4 panneaux d'ensemble signalant les villages.
- ❖ Rentrée scolaire 2009-2010

Le dernier Conseil de l'école s'est tenu le mardi 30 juin dernier. L'ouverture conditionnelle n'est toujours pas d'actualité (87 élèves inscrits en maternelle). Les enfants sont répartis comme suit :

- PS : 30 élèves
- MS : 32 élèves
- GS : 25 élèves

M. BLANCHARD précise à nouveau les conditions pour l'ouverture d'une classe en maternelle (comptabilisation des enfants nés en 2006 et de 5 enfants nés en 2007).

La classe des moyennes sections sera décloisonnée ; une partie des élèves sera accueillie dans l'actuel dortoir des petites sections. Quant au dortoir, il sera délocalisé dans la salle de motricité.

M. Eric BARBY fait remarquer que la marge de manœuvre est faible (hypothèse d'une classe supplémentaire). Le local actuel accueillant les grandes sections est un bâtiment préfabriqué (accès difficile, local non isolé et vieillissant).

M. BLANCHARD affirme que l'école a toujours été une priorité pour la Municipalité et le restera. Pour l'instant, la nécessité d'agrandissement ne se pose pas.

- ❖ Commission « cantine »

Première rencontre prévue le mardi 7 juillet 2009 à 17H30.

- Composition : Mmes ROYER, DELACROIX, COULON-PAILLIER (parents d'élèves), Mmes PINAULT, CHOUIN (personnel de la cantine), Mme GASCOIN Laurence, Mme GRIMBELLE Hélène et M. CROQUISON Sébastien (conseillers municipaux), Mme GASCOIN Marguerite (Déléguée Départementale de l'Éducation nationale) et M. GUÉGAN Jean-Paul (Directeur de l'école).
- ❖ Commission du 30 juin dernier pour le recrutement de l'agent pour le bureau postal communal (26.50 heures par semaine). Mme QUÉLIN Nathalie a été retenue ; elle a effectué un certain nombre de missions au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine. L'ouverture de l'agence postale communale sera effective le 1^{er} septembre prochain.
- ❖ M. SUAREZ Vincent, a pris ses fonctions de directeur de la MARPA.
- ❖ M. Pascal BESSIN a été élu Président du Foyer Laïc de Pleugueneuc.
- ❖ Remplacements d'été (services techniques) : MM. Gildas Gallais (juillet) et Philippe Adeux (août).

❖ TRAVAUX EN COURS

- État d'avancement des travaux des **ateliers municipaux** (retard lié au charpentier)
- **Effacement des réseaux** :
 - réseaux électriques : effacement intégralement réalisé
 - réseaux téléphoniques : effacement prévu en septembre
- **Bibliothèque** : début des travaux à partir du 15 juillet 2009

❖ Compte-rendu du SMICTOM

- Ramassage du tri sélectif (bourg et campagne) prévu tous les 15 jours à partir de 2010

❖ Syndicat du bassin du Linon

- Journée de formation prévue le 9 juillet 2009

- ❖ Presbytère : projet de réhabilitation (ensemble de T2) par SA HLM La Rance (rencontre avec les services des bâtiments de France). Des exigences en raison de l'architecture du bâtiment sont demandées. Mlle GRIMBELLE souhaite que le projet intègre un esprit nouveau avec des logements assurant une vision intergénérationnelle, une mixité sociale avec des espaces de vie communs. M. le Maire propose d'informer Mme Laisné, architecte en charge du projet, et M. Garret, HLM La Rance.

❖ Aires de jeux

Commission composée de : MM. Eric Barby, Loïc Régeard, Sébastien Croquison et de Mme Yolande Houit (rencontre fixée le jeudi 16 juillet à 20 heures).

Affichage du compte-rendu le 8 juillet 2009

Vu, Le Maire,

M. André BLANCHARD